

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2022 – 19h

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, R. Breassier, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont M. Fayot, G. Halle, S. Larose-Julien, Duc Nguyen, F. Redaud, F. Roucayrol

Absents : L. Derhy, H. Fayard, E. Fleury,

Pouvoirs : E. Fleury à JL Bourdin

M. Le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil. Vœu. Urkaine.
Accord de l'assemblée

1. Désignation du/ de la secrétaire de séance

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes de Gestion 2021 Approbation. Commune et Assainissement

JL Bourdin présente les comptes de gestion 2021. Les comptes de gestion reflètent les écritures passées par la Trésorerie, écritures similaires aux comptes administratifs de la commune et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du comptable public pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du comptable public pour la commune.

4. Comptes Administratifs et résultats 2021. Approbation. Commune et Assainissement

JL Bourdin et C. Tholon présentent le compte administratif de l'assainissement 2021.

Le compte administratif de l'assainissement est arrêté en fonctionnement avec un montant de 83 709,64 euros en dépenses et 475 390,93 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 53 196,55 euros en dépenses et 163 680 euros en recettes.

JL Bourdin et C. Tholon présentent le compte administratif de la commune 2021.

Le compte administratif de la commune est arrêté en fonctionnement avec un montant de 1 295 153,55 euros en dépenses et 1 401 102,57 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 5 41 995,03 euros en dépenses et 1 490 971,92 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 de l'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 de la commune.

Retour de M. le Maire

5. Budget. Affectation des résultats. Commune et Assainissement

JL Bourdin présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 094 881,85 € est affecté en totalité à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette du budget primitif 2022. Le déficit d'investissement cumulé est reporté en dépense d'investissement soit 94 970,67 €.

JL Bourdin apporte des précisions sur les modalités d'affectation des résultats entre le compte 1068 et 021 suite aux questions de F. Redaud.

JL Bourdin présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget communal, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 434 805,10 € est affecté pour 1 035 629,81 € à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette et pour 399 175,29 au compte 1068 report en recette d'investissement du budget primitif 2022. L'excédent d'investissement cumulé est reporté en dépense d'investissement soit 25 835,95 €.

Arrivée de G. Hallé

6. Vote des Budgets Primitifs 2022. Commune et Assainissement

C. Tholon présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune.

La section de fonctionnement est arrêtée à 2 406 859,32 euros et la section d'investissement est arrêtée à 2 477 246,51 euros.

Elle détaille les dépenses d'investissement programmées : vestiaires du foot, travaux de voirie, et révision du PLU et provision pour les futurs travaux de la zone sportive.

M. le Maire rappelle les baisses de dotations de l'Etat.

Suite à la demande de F. Redaud, il est précisé que la somme de 111 009,23 € en recette d'investissement correspond au trop versé à l'EPF pour le programme du restaurant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2022 de la commune.

C. Tholon présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'assainissement.

La section de fonctionnement est arrêtée à 1 342 661,85 euros et la section d'investissement est arrêtée à 2 412 881,53 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2022 de l'assainissement.

Arrivée de J. Burdet

7. Attributions Subventions aux associations – et divers

C. Loubière en l'absence d'E. Fleury propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et aux autres organismes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour les comptes suivants :

Compte 65548	Montants attribués
Espace de vie social de Saint André de Corcy	5 400.00
SIEA cotisations EP, gaz, Sig	36 000.00
SIEA : modernisation EP divers secteurs	84.69
SIEA : modernisation nouveaux secteurs LED	8 000.00
TOTAL	49 484.69
Compte 6574	Montants attribués
ASSOCIATIONS DE MIONNAY	
A.S.C.M.	3 054.00
Sou des Ecoles	500.00
Crog'notes	350.00
Football : Sporting Club Porte de l'Ain	504.00
Joyeuse Boule	300.00
Mionnay en Corps	660.00
Mionnay Pro	96.00
Mionnay pro aide au démarrage subvention exceptionnelle	200
Savate Boxe Française / stretching	500.00
Tennis Club de Mionnay	540.00
Tennis club – subvention exceptionnelle	500.00
SCPA – sub exceptionnelle tournoi sud	500.00
Un parr'Ain Emploi	300.00
TOTAL	8 004.00

AUTRES ASSOCIATIONS	Montants attribués
Académie de la Dombes	30,00
FNACA (Anciens combattants Algérie)	35,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers St-André	130,00
Secours catholique St André de Corcy	200,00
SPA Brignais	1 800,00
Centre aérés (participation 2,20€/jour/enfant)	213,90
RASED commune Tramoyes	210,00
MFR la vernée péronnas	30,00
MFR la saulsaie montluel	30,00
MFR mozas	30,00
Accueil de jour aux lucioles reyrieux	100,00
UDAF Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain Bourg	100,00
Banque alimentaire	200,00
TOTAL	3 108.98
Autres subventions exceptionnelles non prévues	500.00
TOTAL GLOBAL	11 612.90

VOTE :	POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

8. Attribution subvention au CCAS

C. Loubière rappelle que le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide et d'action sociale. La Commune accorde annuellement une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une subvention de 1 000€ au budget du CCAS, au titre de l'exercice 2022.

9. Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe de l'assainissement 2022

M. Bourdin, informe que le Budget Principal supporte des charges de personnel administratif dont les missions relèvent du budget annexe de l'assainissement.

Comme pour l'année 2020 il est proposé d'introduire dans le budget de la Commune 2021, le remboursement des frais de personnel (salaires + charges associées) par le budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que pour la période du 01 Janvier au 31 Décembre, les charges de personnel qui devront être facturées par le Budget Principal au compte 70841 au Budget annexe de l'assainissement au compte 6215 sont les suivantes secrétaire générale : 10 % des frais annuels, secrétaire du service comptabilité : 5 % des frais annuels et décide de facturer au budget annexe de l'Assainissement pour 202, la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 9 183.71€.

M. Le Maire remercie C. Tholon pour son implication dans la préparation des documents budgétaires.

10. Acquisition Tracteur. Autorisation du Maire à signer le devis

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition d'un tracteur pour le service technique.

Après consultation de trois sociétés, le devis de l'entreprise Girard à Villars les Dombes pour un tracteur New Holland T4.55 S4 RM Cabine avec un chargeur stoll, un fourche palette et une benne trois point 1,8m pour un montant de 40 200 €HT est la mieux disante.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce devis.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le devis de la société Girard à Villars les Dombes pour un tracteur New Holland T4.55 S4 RM Cabine avec un chargeur stoll, un fourche palette et une benne trois point 1,8m pour un montant de 40 200 €HT
- Autorise M. le Maire à signer le devis de la société Girard à Villars les Dombes pour un tracteur New Holland T4.55 S4 RM Cabine d'un montant de 40 200 € HT.

11. Appel à projet FIPDR. Demande de subvention. Visiophones école

Suite à la demande de la directrice d'école de mettre en place des visiophones aux entrées de l'école aux mille étangs, la commission Sécurité et la commission bâtiments ont travaillé sur ce projet.

Après établissement de devis, T. Joubert précise que le devis de l'entreprise Michel, de Saint André de Corcy, de 1 809.15 € HT soit 2170.98 € TTC est le mieux disant.

Pour la sécurisation du groupe scolaire, la commune peut bénéficier d'une subvention du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR). Le taux de subvention s'échelonnant entre 20 % et 80 % il est proposé au conseil municipal de demander 80 % de subvention.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise Michel de 1809.15 € HT,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPDR
- Sollicite une subvention de 80 % soit 1 447,32 € au titre du FIPDR.

12. Assainissement. Platières. Achat de terrain

M. Bourdin rappelle la délibération prise le 1^{er} octobre 2021 concernant l'autorisation donnée à M. le Maire à signer les conventions de servitudes de passage et l'achat de terrain.

Il précise que lors des sondages préalables à l'installation du poste de relevage d'eau usées des dégâts ont été occasionnés sur la parcelle privée cadastrée ZA 67. Aussi suite au constat effectué par M. le Maire, M. Bourdin et la riveraine Mme Barlier, il a été convenu que la commune :

- Procéderait à l'achat du terrain nécessaire à l'installation du poste de relevage à hauteur de 150 €/m².
- Réhabiliterait l'allée desservant le garage par la mise en place d'un enrobé.

Il précise que les travaux seront organisés de la manière suivante :

- Découpage et démolition de la partie du mur de clôture de la propriété nécessaire à l'accès au chantier.
- Mise en place d'une barrière de chantier pleine isolant la propriété du chantier.
- Réalisation du poste de relevage.
- Construction d'un mur de clôture en périphérie du poste.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle ZA 67 pour l'établissement du poste de refoulement dans la limite de 35 m².
- Dit que le prix d'acquisition d'une partie de la parcelle ZA 67 est fixé à 150 euros le mètre carré.
- Dit que l'allée desservant le garage sera réhabilitée par la mise en place d'un enrobé.
- Dit que Maître Latour est chargé de l'établissement de l'acquisition de cette parcelle.
- Autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire dans le cadre de cette acquisition.

13. Chambre d'agriculture. Convention de partenariat. MESE

JL Bourdin informe le conseil que l'épandage et la valorisation des boues de stations d'épuration en agriculture constituent actuellement la meilleure destination de ces produits pour tous les acteurs du territoire. Cette filière demande néanmoins à être renforcée et sécurisée face à un ensemble de problématiques en cours.

Le renforcement de la MESE se traduira dans le cadre de l'expertise par une plus forte présence sur le terrain pour fiabiliser encore plus les épandages, mais aussi par le développement de la mission d'accompagnement. Pour ce faire une participation financière des collectivités au financement de cette mission au prorata des équivalents habitants a été proposée lors d'une réunion regroupant les représentants des différents interlocuteurs. Pour Mionnay le coût serait de 515,21 € pour l'année 2022.

Aussi, il est proposé de signer une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture afin de valider ces différents points.

Suite à la demande de G. Hallé il est précisé que ce financement dépend du budget assainissement.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention de partenariat pour l'épandage des boues avec la chambre d'agriculture pour l'année 2022 qui sera renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat

14. Permanences Elections Présidentielles 10 et 24 avril

Les permanences pour les deux tours des élections présidentielles les 10 et 24 avril prochains sont réparties entre les élus.

Les personnes qui souhaiteraient participer à la tenue des bureaux de vote peuvent se faire connaître en mairie.

15. Décisions

M. le Maire informe le conseil que le droit de préemption n'a pas été appliqué pour les DIA N°3 cadastrée AE 107 et DIA n°4 parcelle AE 107.

M. le Maire précise qu'il a signé le devis de l'entreprise Michel Electricité suite rapport Apave d'un montant de 2643.78 € HT

M. le Maire précise qu'il a signé le devis de la société IRH pour la maîtrise d'œuvre en vue de la couverture du silo à boues d'un montant de 18 650 €HT.

M. le Maire précise qu'il a signé le devis de l'entreprise Marcet pour des travaux de fauchage et d'élagage d'un montant maximum annuel de 11 000 € HT.

16. Vœu. Ukraine

M. le Maire précise que la commune est solidaire avec les ukrainiens. Le conseil municipal espère que la diplomatie l'emportera et que la guerre s'arrête.

17. Comptes rendus des commissions

- C. Loubière informe le conseil que le CCAS a mis en place une collecte pour les dons pour l'Ukraine. Seuls certains dons sont demandés jusqu'au 11 mars. La CCD viendra après cette date chercher les dons pour les transmettre à la protection civile.
- C. Loubière précise que le spectacle du théâtre a été une réussite. L'ensemble des 150 places ont été vendues. Elle donne rendez-vous au public pour la prochaine représentation le 19 février 2023. M. le Maire évoque une mauvaise visibilité en fond de salle due à la faible hauteur de la scène.
- C. Loubière précise qu'une exposition de tableaux aura lieu le week-end prochain.
- C. Loubière précise que l'association Eclat va tenir le premier café des parents le mercredi 22 mars de 9h à 11 h en salle du conseil.
- M. Nguyen demande si le devis de la société Condor sécurité peut être supprimé pour 2022 afin de faire des économies s'il n'y a plus de besoin. Après échanges il est préférable de garder une mission avec cette société quitte à faire un test en diminuant le nombre de prestations sur l'année.
- M. Nguyen informe le conseil de la consultation en cours pour la téléphonie IP et la gestion des alarmes après passage en IP.
- N. Garampon tient à remercier T. Joubert pour ses actions pour que la réparation du chauffage en primaire soit effective avant la fin des vacances de février.
- T. Joubert informe le conseil que la commission bâtiments a demandé des devis pour améliorer l'isolation thermique du toit de l'école primaire.
- T. Joubert précise au conseil l'avancée du vestiaire du foot. La dalle a été coulée ce matin.
- JL Bourdin informe le conseil que la commission ADS a rencontré ce matin un promoteur immobilier pour un nouveau projet sur la commune. Il lui a précisé qu'un projet était en cours, un second en préparation, il n'est pas envisageable de coordonner la construction de tous ces projets et les impacts sur les services. Ce projet sera représenté d'ici trois ans. JL Bourdin précise qu'une nouvelle orientation d'aménagement pourrait être mise en œuvre sur le centre village.
- Suite à la question de M. Nguyen C. Loubière précise que le point d'information numérique regroupe six à huit participants à chaque session.
- G. Hallé souhaite que la réflexion pour le choix d'un nom pour la salle polyvalente soit relancée.
- M. Fayot rappelle au conseil municipal que le CMJ organise un Loto dimanche les bénéfices seront reversés à l'association La flamme de la vie. Elle remercie les sans soucis pour le prêt du matériel de loto et les commerçants pour les lots.

18. Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil du courrier de la Préfecture suite à la guerre déclarée en Ukraine. Concernant les solutions d'hébergement le local d'urgence n'est pas encore en service, mais il précise que les logements vacants de la résidence seniors pourraient accueillir les personnes arrivant d'Ukraine en concertation avec la Semcoda et les services de l'Etat.
- M. le Maire précise qu'il a échangé avec les services de la Préfecture concernant la dénomination des consultations ICPE pour le PAE de la Dombes. La classification des projets entre dans la typologie logistique. Il rappelle les consultations pour le PAE de la Dombes :

Lot F2 pour le permis de construire consultation du 22 février au 25 mars prolongée jusqu'au 1^{er} avril et pour le dossier ICPE du 22 février au 22 mars avec un avis du Conseil Municipal à rendre au prochain conseil.

Lot F3 pour le permis de construire consultation du 15 mars au 15 avril et pour le dossier ICPE du 15 mars au 12 avril et avis du Conseil municipal à rendre au prochain conseil

Lot F4 ICPE consultation du 29 mars au 26 avril.

- M. le Maire précise qu'une réunion avec la chambre des métiers et de l'artisanat aura lieu le 30 mars à 19 heures à Saint André de Corcy.
- M. le Maire informe le conseil des suites en cours du Bois du Riollot qui a été coupé.
- M. le Maire précise qu'il a participé au bornage du projet porté par la société Cogedim
- M. le Maire informe le conseil d'une rencontre avec un possible repreneur du restaurant ce mercredi 9 mars à 11 heures, la commission restaurant est conviée à cet échange.
- M. le Maire rappelle la réunion publique qui aura lieu demain

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

La Secrétaire de Séance, Sabine Larose-Julien



le Maire, Henri Cormoreche

